



Employment and
Social Development Canada

Emploi et
Développement social Canada

Canada



LA LENTILLE DE LA PARTIE VII EN PRATIQUE

Loi sur les langues officielles • Centre d'expertise de la partie VII
Emploi et Développement social Canada

Symposium des langues officielles, novembre 2025



PROGRESSION VERS L'ÉGALITÉ DE STATUT ET D'USAGE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS



Engagements de la partie VII de la LLO

41(1)(a)

Favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones au Canada, et appuyer leur développement

Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne

41(1)(b)

41(1)(2)

Protéger et promouvoir le français compte tenu de sa situation minoritaire au Canada et en Amérique du nord

Renforcer les possibilités de faire des apprentissage dans la langue de la minorité tout au long de leur vie

41(1)(3)

To implement the government's commitments, les institutions fédérales doivent effectuer des analyse d'impact, prendre des mesures positives, fondée sur une analyse d'impact étoffée, et évaluer les mesures positives.

Les institutions fédérales ont l'obligation d'éviter les impacts négatifs ou atténuer cet impact.



INTÉGRER LA LENTILLE DE LA PARTIE VII



Un aperçu de la Lentille LO

- Promotion et vulgarisation du cadre juridique de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*
- Présentation des CLOSM, leurs enjeux, leurs priorités et leurs préoccupations
- Mise en évidence l'analyse comparative par les langues officielles
- Explication des exigences relatives à la partie VII dans la Directive sur les paiements de transfert du Secrétariat du Conseil du Trésor



Mesures positives

Les mesures positives doivent:



- être concrètes



- être prise avec l'intention d'avoir un effet favorable sur l'épanouissement des CLOSM



- respecter la nécessité de protéger et de promouvoir le français



- prendre en considération les besoins des deux communautés de langue officielle



Application la lentille de la Partie VII



Quand doit-on utiliser la lentille ?

Il est important de prendre en considération les besoins des CLOSM tout au long du continuum des politiques et aux services.



LA PARTIE VII À L'ŒUVRE DANS LES PROGRAMMES D'EDSC



Recherche et consultation

Des recherches fondées sur des données probantes et des consultations auprès des CLOSM éclairent les analyses qui guident l'identification des priorités et l'élaboration de mesures positives en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

L'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (AGJE)

- EDSC s'est largement engagé dans l'AGJE à l'échelle du Canada, y compris dans le cadre de consultations ciblées auprès des CLOSM, afin d'éclairer la conception et l'élaboration de politiques futures, y compris les mesures du budget de 2024 annoncées au printemps et la prochaine génération d'ententes sur l'AGJE avec les provinces et les territoires.

Fonds d'habilitation pour les CLOSM

- Le Fonds d'habilitation a mobilisé les intervenants des CLOSM pour harmoniser l'initiative avec les besoins des communautés et les obligations législatives, ce qui a éclairé le premier appel de propositions des Services d'aide à l'emploi en 2024-2025.



Élaboration de politiques et de conception de programmes

Évaluer la relation entre les objectifs de la politique ou du programme et les besoins des CLOSM.

Fonds d'habilitation pour les CLOSM

- Le Fonds d'habilitation mobilise régulièrement les intervenants des CLOSM. En 2024-2025, programme a tenu des séances virtuelles et s'est joint aux consultations menées par le Centre d'expertise pour la partie VII.
- Ces discussions ont permis de clarifier les objectifs, le financement et les processus de proposition, façonnant le nouveau volet des services d'aide à l'emploi pour refléter les réalités des CLOSM et soutenir le développement économique et de la main-d'œuvre grâce à des services adaptés à la culture et à la langue.



Mise en œuvre des programmes

Le CELO de la partie VII soutient les programmes à EDSC en offrant des conseils sur la mise en œuvre des programmes, notamment en ce qui concerne les clauses relatives aux langues officielles.

Programme national d'alimentation scolaire

- Le Programme a négocié des clauses relatives aux LO dans des ententes et a obtenu des engagements des provinces et des territoires à tenir compte des besoins et des circonstances propres des CLOSM dans l'élaboration et la prestation des programmes d'alimentation scolaire. Ces engagements prévoient la consultation des CLOSM et la production de rapports sur les principales constatations et les activités de suivi découlant de ces engagements.

Programme de stages pratiques pour étudiants

- Le Programme soutient la création de possibilités d'apprentissage innovant intégré au travail pour les étudiants de tout programme d'enseignement postsecondaire au Canada. Les CLOSM ont été incluses comme groupe prioritaire dans l'un des appels de propositions du Programme.



Prestation des services

La prestation des services à la population canadienne a été mise en œuvre en tenant compte des besoins des CLOSM.

Fonds d'habilitation pour les CLOSM

- Entre 2021 et 2023, un financement de 500 000 \$ a été obtenu pour mettre en place des parcours touristiques bilingues et développer des ÉCONOMUSÉES visant à mettre en valeur le savoir-faire des artisans. L'Alberta compte désormais six ÉCONOMUSÉES.

L'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (AGJE)

- EDSC a reçu 64,2 millions de dollars du budget de 2023 pour des initiatives d'AGJE en situation minoritaire francophone : 14,2 millions de dollars pour la formation des éducateurs de la petite enfance et l'accès à des services de garde inclusifs, et 50 millions de dollars pour créer un réseau national coordonnant les initiatives dans les communautés francophones en situation minoritaire.



Évaluation et surveillance

Les institutions fédérales sont tenues de mettre en place des mécanismes d'évaluation et de surveillance afin de vérifier que les mesures prises ont eu un impact concret sur la mise en œuvre des engagements du gouvernement en vertu de la de la partie VII.

Fonds d'habilitation pour les CLOSM

- Le Fonds d'habilitation surveille les projets financés au moyen de réunions et de séances ponctuelles, et les évalue au moyen d'examens de documents, de questionnaires et d'entrevues. Ces constatations orientent les améliorations du programme et orientent l'élaboration des politiques futures.

Service Jeunesse Canada

- Plus de 800 jeunes ont co-créé le programme pendant sa phase de conception. L'évaluation s'est appuyée sur sept sources de données probantes : l'examen de documents et de données, les sondages auprès des participants et des candidats, les entrevues avec des intervenants internes et externes, les groupes de discussion de jeunes et l'analytique Web pour évaluer l'efficacité.



Contactez-nous !

Ressources

- [Lentille LO - Partie VII de la LLO](#) (lien EDSC)
- Résumé de la lentille (disponible sur GCCollab)

Coordonnées

- Pour plus d'information sur la Lentille LO, veuillez contacter le Centre d'expertise de la partie VII :
ESDC.SSPB.OLPartVII-LOPartieVII.DGPSS.EDSC@hrsdc-rhdcc.gc.ca

